

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 20 décembre 2018

Absent et excusé : Grégory COURTOIS

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président sollicite l'inscription d'un point supplémentaire en urgence suite à la décision du Gouverneur de la Province de Hainaut quant à la clé de répartition utilisée pour déterminer les dotations des communes pour le budget de la zone de secours 2019. A l'unanimité, le Conseil approuve l'inscription de ce point en urgence.

Le Président rappelle que six communes, dont Antoing, ont introduit un recours au Conseil d'Etat contre la décision prise par le Gouverneur pour le budget 2018. Ce recours est toujours pendant devant le Conseil d'Etat. Etant entendu que le Gouverneur a utilisé exactement les mêmes critères qu'en 2018 pour établir les dotations 2019, et afin d'être cohérent, le Président propose, comme l'année dernière, d'introduire un recours devant le Ministre de l'Intérieur contre la décision du Gouverneur.

Monsieur VINCENT signale qu'il avait déjà fait part de son scepticisme la première fois et regrette qu'il n'y ait toujours pas été possible d'avoir un accord entre les différentes communes de la zone sur ce budget.

Monsieur VIVIER regrette une nouvelle fois que le Bourgmestre ait voté ce budget qui est défavorable à Antoing. Quel sens donner dès lors à ce recours... Tournai en profite bien avec une dotation réduite de près d'un million d'euros.

Il n'y a pas eu d'unanimité, le Président en convient et ce recours est un geste fort. Cependant, il faut quand même bien que le budget de la zone soit effectif sinon comment payer le personnel ? Il est pour lui hors de question de jouer avec la sécurité de la population.

Par 12 voix pour, 4 contre (Groupe GO) et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil décide d'introduire un recours auprès du Ministre de l'Intérieur contre la décision du Gouverneur de la Province de Hainaut.

1. Installation d'un conseiller communal – prestation de serment

Monsieur Dominique CHEVALIER, élu lors des élections du 14 octobre 2018 sur la liste n° 12 GO était absent lors de la séance d'installation du Conseil Communal du 03 décembre dernier.

Après avoir constaté que celui-ci ne se trouve dans aucun cas d'inéligibilité ou d'incompatibilité par fonction, parenté ou alliance prévus par les articles L 1125-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Président l'invite à prêter le serment requis. Monsieur CHEVALIER est dès lors installé comme Conseiller Communal.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Fixation du tableau de préséance

Considérant l'article L1122-18 du CDLD, le règlement d'ordre intérieur fixe les conditions selon lesquelles le tableau de préséance est établi.

A l'unanimité, le Conseil arrête le tableau de préséance comme suit :

Nom et Prénom	Date d'ancienneté	Suffrages obtenus lors des élections	Rang sur la liste	Date de naissance
DELEPINE Viviane	04/03/1989	293	6	29/05/1952
BAUWENS Bernard	05/01/2001	1.655	1	29/05/1958
VINCENT Samuël	05/01/2001	311	1	25/02/1978
DESMETTE Michelle	05/01/2001	202	12	08/03/1964
COURTOIS Grégory	22/09/2005	308	6	26/05/1978
BOCAGE Colette	04/12/2006	258	7	09/02/1955
VIVIER Jean-Bernard	28/01/2010	501	1	27/07/1974
DESMET Thierry	03/12/2012	460	2	01/06/1964
DUDANT Gauthier	03/12/2012	384	3	02/03/1991
BILLOUEZ Claudy	03/12/2012	318	4	29/07/1970
MORY Mélanie	03/12/2012	250	8	28/08/1979
DUROISIN Natacha	03/12/2018	453	3	18/08/1986
BOCQUET Carine	03/12/2018	354	4	15/12/1958
MAHIEU Michel	03/12/2018	325	5	12/12/1954
BONNET Steven	03/12/2018	308	5	12/05/1987
DEBILDE Marie-Christine	03/12/2018	246	9	15/06/1957
MORY Fabrice	03/12/2018	221	10	13/12/1966
BAUWENS Julien	03/12/2018	218	11	18/05/1981
CHEVALIER Dominique	20/12/2018	475	2	20/01/1959

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Déclarations d'apparement

Le Président invite un à un les conseillers à faire leur déclaration d'apparement. MM Bernard BAUWENS, Viviane DELEPINE, Michelle DESMETTE, Colette BOCAGE, Thierry DESMET, Gauthier DUDANT, Claudy BILLOUEZ, Mélanie MORY, Steven BONNET, Marie-Christine DEBILDE, Fabrice MORY et Julien BAUWENS s'apparentent au Parti Socialiste. Monsieur Samuel VINCENT s'apparente à la liste LLC Wapi.

Les membres du Groupe GO ne désirent pas s'apparenter ce jour.

Monsieur BONNET signale que le Groupe Socialiste s'étonne de l'incapacité des élus GO de se positionner en temps et en heure sur leur apparement. En effet, ceux-ci ont mené une campagne apolitique selon leurs dires et d'aucuns ont pu constater que les logos du MR et du CDH avaient été retirés du logo du Groupe Ouverture. Si le groupe GO veut respecter les

citoyens ayant voté pour un groupe ne se réclamant d'aucun parti, la réponse est simple et les conseillers devraient tous être non apparentés et ce, sans aucune forme d'hésitation. On ne peut que constater ici un flagrant manque de cohérence de la part du Groupe GO.

Madame BOCQUET précise que son Groupe a avant tout voulu respecter la procédure régulière étant donné qu'un de ses membres n'était pas encore installé comme conseiller communal. Elle ajoute que le fait de ne pas se prononcer ce soir est uniquement lié au fait que Monsieur CHEVALIER n'était pas encore installé et précise que le Groupe GO présente plusieurs profils.

Le Président signale que le non apparentement ce jour pouvait être compréhensible dans le chef de Monsieur CHEVALIER mais pas pour les autres conseillers. Le Directeur Général rappelle que l'apparentement est facultatif mais qu'il doit cependant être pris avant le 1^{er} mars au plus tard pour les besoins des calculs de rapport de force politique au sein des intercommunales. Les prochains conseils ayant lieu les 17 janvier et 27 février, il serait de bon ton de se prononcer à celui de janvier.

Monsieur VIVIER précise qu'en toute bonne démocratie, les membres du Groupe GO ont le temps de se décider.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Attributions détaillées des membres du Collège communal

Le Président donne lecture des attributions des membres du Collège à savoir :

Bernard Bauwens

- Affaires générales
- Finances, budget
- Gestion de personnel
- Secrétariat, administration, pensions
- Personnel des services techniques
- Informatique
- Relations publiques, information, citoyenneté
- Sports, infrastructures sportives, loisirs
- Pompiers, protection civile
- Police, politique de prévention, PLP
- Circulation, infrastructure routière, mobilité
- Affaires judiciaires
- CPAS
- Intercommunales
- Logement
- Coopération au développement, affaires européennes, jumelages, relations extérieures
- Sécurité sur les lieux de travail
- Plan de cohésion sociale

Viviane Delépine

- Etat civil
- Population
- Affaires électorales
- Milice

- Santé publique, hygiène
- Famille
- Accueil extra-scolaire
- Culture, beaux-arts, musées
- Archives, bibliothèque
- Jeunesse, Maison des Jeunes, plaine de jeux
- Cultes, fabriques d'églises
- Noces jubilaires
- Immigration, étrangers

Thierry Desmet

- Travaux publics
- Développement rural
- Voiries, chemins vicinaux et sentiers
- Ports, pêche, eaux, forêts, wateringues
- Energie
- Relations avec les impétrants
- Espaces verts, parcs, plantations
- Industrie, développement économique
- Cimetières

Colette Bocage

- Œuvres sociales, affaires sociales, bien-être
- Personnes âgées, 3^e âge
- Politique des handicapés
- Associations patriotiques
- Commerce
- Tourisme
- Festivités, kermesse
- Patrimoine
- Environnement, cadre de vie
- Bien-être animal

Gauthier Dudant

- Enseignement
- Aménagement du territoire, politique foncière,
- Rénovation urbaine, revitalisation urbaine et CCATM
- Agriculture, horticulture

Claudy Billouez

- Présidence du CPAS
- Assurances
- Agence Locale pour l'Emploi, encadrement des chômeurs
- Conseil des Enfants

Monsieur VINCENT se réjouit que la composition du Collège reflète la volonté exprimée par l'électeur mais s'étonne qu'il n'y ait pas d'échevinat dédié à la matière du développement durable. Le Président précise que cette notion a été englobée dans l'échevinat dédié à l'énergie.

Madame DUROISIN regrette qu'il n'y ait pas d'échevinat dédié à la démocratie participative. Faire apparaître cette matière serait un signal fort comme l'a fait la commune de Pont-à-Celles.

Le Directeur Général précise que ce terme serait bien trop réducteur car la démocratie participative apparaît dans nombre de compétences scabinales où le citoyen est partie prenante tels le développement rural (via la CLDR), l'aménagement du territoire (via la CCATM), les aînés (via le CCCA), les jeunes (via la Maison des Jeunes et le Conseil Communal des Enfants) ou encore d'autres lieux de discussions ouvertes tels le Foyer socioculturel, la bibliothèque, l'office du tourisme, ...

Le Président ajoute qu'Antoing n'est pas Pont-à-Celles et qu'il ne faut pas vouloir copier ce qu'il se fait ailleurs. Madame DUROISIN estime par contre qu'il est dommage de ne pas s'inspirer des idées des autres.

A l'unanimité, le Conseil approuve les compétences scabinales des différents échevins.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Fixation du montant des jetons de présence des conseillers communaux

A l'unanimité, le Conseil communal décide, pour la législature 2018-2024, de fixer le montant du jeton de présence à 63,42 € à l'indice pivot 138,01 par séance de Conseil et de commission.

Suite à l'indexation au 01/10/2018 (1,7069), le montant du jeton s'élève à 108,25 € net (du précompte professionnel peut être retiré de ce montant).

Monsieur VINCENT précise que cette rémunération est imposée à 50 % et que dans certains partis, 10 % du brut est reversé vers le parti ce qui rend le montant réellement perçu dérisoire.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Constitution des commissions du Conseil Communal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve la création de 5 commissions comme suit, chacune étant présidée par un membre du Collège :

- Finances, sécurité : Bernard BAUWENS
- Plan de Cohésion Sociale (PCS), sports, jumelage : Bernard BAUWENS
- Santé, culture, jeunesse : Viviane DELEPINE
- Travaux publics, développement rural : Thierry DESMET
- Commerce, tourisme, festivités : Colette BOCAGE

Les commissions comptent 10 membres : 6 de la majorité et 4 de l'opposition (3 GO et 1 UCA).

Les membres du Collège peuvent participer à toutes les commissions.

La commission des finances, lorsqu'elle examine le budget, les modifications budgétaires et le compte, est ouverte à tous les conseillers.

Les commissions restent habituellement fixées à 18 heures.

Suite aux propositions faites par les partis, les commissions seront composées comme suit :

Sécurité – Finances	Plan de cohésion sociale – Sports - Jumelage	Santé – Culture - Jeunesse	Travaux publics – développement rural	Commerce – Tourisme - Festivités
BAUWENS B	BAUWENS B	DELEPINE	DESMET	BOCAGE
BONNET	BONNET	BONNET	BONNET	BONNET
MORY F	MORY F.	BAUWENS J.	MORY F.	MORY F.
BAUWENS J	BAUWENS J	DEBILDE	BAUWENS J.	DEBILDE
DEBILDE	DEBILDE	DESMETTE	DESMETTE	DESMETTE
DESMETTE	DESMETTE	MORY M.	MORY M.	MORY M.
VIVIER	VIVIER	VIVIER	VIVIER	VIVIER
DUROISIN	BOCQUET	DUROISIN	COURTOIS	BOCQUET
COURTOIS	CHEVALIER	CHEVALIER	MAHIEU	MAHIEU
VINCENT	VINCENT	VINCENT	VINCENT	VINCENT

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Représentation de la commune dans les Intercommunales et organismes

Chaque chef de groupe a été invité à communiquer ses représentants avant la séance du 20 décembre 2018, de manière à pouvoir fournir un document complet en séance, et procéder aux désignations. Le Directeur Général donne lecture du document complété.

Pour le Comité d'Accompagnement CBR, il est procédé à un vote secret entre Messieurs Dominique CHEVALIER (Groupe GO) et Samuel VINCENT (Groupe UCA). Sur 18 votants, Monsieur CHEVALIER obtient 5 voix et Monsieur VINCENT 13 voix. Monsieur VINCENT siègera au Comité d'Accompagnement CBR.

Madame DUROISIN s'étonne que la clé D'Hondt ne soit pas d'application partout. Le Directeur Général précise que certains organismes ont leur propre règlement pour la désignation de leurs représentants. A la demande de Madame DUROISIN, ces règlements lui seront fournis.

Le Président rappelle qu'il y a six ans, son parti avait soutenu la candidature déposée par le Groupe GO. Ici, c'est dans l'autre sens. Monsieur VINCENT signale qu'il se doit aussi d'être respecté même s'il est le seul élu de son parti. Cela est un juste retour des choses. Le Groupe GO a obtenu des mandats mais il n'est pas le seul groupe d'opposition. Le Groupe GO a exprimé sa volonté de m'isoler en bout de table mais la règle de préséance existe.

Madame DUROISIN précise que sa question visait la manière d'octroyer les postes. Monsieur VIVIER ajoute que l'on cite en séance publique des paroles qui ont été tenues en séance de commission.

Les représentations au sein des intercommunales, sociétés, etc, s'établissent donc selon le tableau ci-joint :

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Représentation de la Ville d'ANTOING au sein d'Intercommunales, organismes divers...
Décision du Conseil communal du

A. Association(s) où tous les membres du Conseil Communal sont représentés

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
1. ASBL OFFICE DU TOURISME D'ANTOING	19 (tout le conseil) <u>+ 10 membres des Sociétés agréées.</u> 1. Péronnes Yacht Club 2. Groupement de la pêche dans les eaux de l'État 3. ASBL Foyer socioculturel 4. Association des Guides du Pays	1. BAUWENS Bernard 2. DELEPINE Viviane 3. BILLOUEZ Claudy 4. BOCAGE Colette 5. DESMET Thierry 6. DESMETTE Michelle 7. DUDANT Gauthier 8. MORY Mélanie 9. BONNET Steven 10. MORY Fabrice 11. DEBILDE Marie-Christine 12. BAUWENS Julien 13. VIVIER Jean-Bernard 14. DUROISIN Natacha 15. COURTOIS Grégory 16. BOCQUET Carine 17. CHEVALIER Dominique 18. MAHIEU Michel 19. VINCENT Samuël		

	Blanc 5. Cercle horticole « Les Loisirs de l'Ouvrier » 6 .Le Montbrétia 7. Union Sportive d'Antoing 8 Jardins Bios du Hainaut ASBL 9. Fontenoy 1745 10. Société tournaisienne de géologie, de préhistoire et d'archéologie			
--	--	--	--	--

B. Associations ou intercommunales autres que régionales où 1 seul membre du Collège est invité aux assemblées générales

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
2. LA TERRIENNE DE TOURNAI – MOUSCRON	1. (Collège)	1. BILLOUEZ Claudy		
3. S.W.D.E.	1. (Collège)	1. DESMET Thierry		
4. S.A. HOLDING COMMUNAL	1. (Collège)	1. BAUWENS Bernard		
5. ACADEMIE DE POLICE E. VAES	1. (Collège)	1. BAUWENS Bernard		
6. NO TELE	1. (Collège)	1. DESMET Thierry		

7. CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES VILLES ET DES PROVINCES	1 (Collège)	1. DUDANT Gauthier		
8. SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT SOCIAL DU HAINAUT	Clé d'Hondt 3 PS-2 GO	1. BAUWENS Julien 2. BILLOUEZ Claudy 3. BONNET Steven 4. BOCQUET Carine 5. COURTOIS Gregory		
9. TEC HAINAUT	1 (Collège)	1. DUDANT Gauthier		
10. UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE	1 (Collège)	1. BAUWENS Bernard		
11. WATERINGUE DE WIERS	1 (Collège)	1. DESMET Thierry		
12. WATERINGUE d'HOLLAIN-LAPLAIGNE	1 (Collège)	1. DESMET Thierry		
13. CROIX ROUGE DE BELGIQUE	1 (Collège)	1. DELEPINE Viviane		
14. UNION SPORTIVE D'ANTOING	1 (Collège)	1. DUDANT Gauthier		

C. Intercommunales régionales soumises au décret du 05/12/1996 – 5 représentants : 3 de la majorité, 1 UCA et 1 GO

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
15. I.F.H.O.	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS- 2 GO	1. BONNET Steven 2. MORY Fabrice 3. BOCAGE Colette 4. MAHIEU Michel 5. CHEVALIER Dominique		
16. IDETA	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS – 2 GO	1. BAUWENS Bernard 2. BONNET Steven 3. DESMETTE Michelle 4. VIVIER Jean-Bernard 5. DUROISIN Natacha		
17. IPALLE	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS -2 GO	1. BILLOUEZ Claudy 2. MORY Mélanie 3. DEBILDE Marie-Christine 4. BOCQUET Carine 5. MAHIEU Michel		
18. IGRETEC	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS – 2 GO	1. DESMET Thierry 2. DESMETTE Michelle 3. MORY Fabrice 4. MAHIEU Michel 5. CHEVALIER Dominique		

19. ORES Assets (fusion IEH, IGH)	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS– 2 GO	1. DESMET Thierry 2. DESMETTE Michelle 3. MORY Fabrice 4. BOCQUET Carine 5. COURTOIS Gregory		
20. I.P.F.H.	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS– 2 GO	1. BONNET Steven 2. MORY Fabrice 3. BOCAGE Colette 4. VIVIER Jean-Bernard 5. DUROISIN Natacha		
21. IMSTAM	5. (décret du 5.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS – 2 GO	1. BAUWENS Julien 2. DELEPINE Viviane 3. DEBILDE Marie-Christine 4. COURTOIS Gregory 5. CHEVALIER Dominique		
22. PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT asbl	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS– 2 GO Attention : 1/3 minimum de sexe opposé	1. DESMET Thierry 2. DESMETTE Michelle 3. MORY mélanie 4. BOCQUET Carine 5. DUROISIN Natacha	DESMET Thierry au Conseil Administration	
23. ASBL centre local de Promotion de la santé du Hainaut Occidental	Echevin	1. DELEPINE Viviane 1a. DEBILDE Marie-Christine		

24. ASBL Contrat de Rivière Escaut-Lys	Echevin	1. BOCAGE Colette 1a DESMET Thierry		
25. IMIO (Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle)	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS – 2 GO	1. MORY Fabrice 2. BONNET Steven 3. DUDANT Gauthier 4. VIVIER Jean-Bernard 5. DUROISIN Natacha		

D. LOGEMENT

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
26. SOCIETE DE LOGEMENTS DU HAUT ESCAUT	A.G. : 5 membres clé d'HONDT 3 PS – 2 GO Conseil d'administration 8 mandats « communes »	1. BONNET Steven 2. BAUWENS Julien 3. DEBILDE Marie-Christine 4. COURTOIS Gregory 5. BOCQUET Carine		

E. Associations dont le fonctionnement n'est assuré que grâce au subside de la ville

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
27. ASBL FOYER CULTUREL	Bourgmestre + 4 selon clé d'Hondt ouverte Bgtre + 3 PS – 1 GO	1. BAUWENS Bernard 2. BONNET Steven 3. BILLOUEZ Claudy 4. BAUWENS Julien 5. CHEVALIER Dominique		
28. ASBL CENTRE DE JEUNES	A.G. 3 membres (2 PS + 1 GO) 1 échevin au Conseil d'Administration	1. DELEPINE Viviane 2. BAUWENS Julien 3. DUROISIN Natacha	1. DELEPINE Viviane	
29. ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI	6 associés (4 PS + 1UCA + 1GO)	1. BILLOUEZ Claudy 2. DUDANT Gauthier 3. BONNET Steven 4. BAUWENS Julien 5. BOCQUET Carine 6. VINCENT Samuël		

F. Organes internes (jury, concertation,...)

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
30. PRIX ARTISTIQUE	<p>Le Jury est composé de l'Echevine de la Culture, de deux conseillers de la majorité, deux conseillers de l'opposition et de spécialistes de l'art. (3 PS + 1 GO + 1UCA)</p> <p>Pierre VARVENNE est Président d'honneur.</p>	<p>1. DELEPINE Viviane 2. BOCAGE Colette 3. DESMETTE Michelle 4. VIVIER Jean-Bernard 5. VINCENT Samuël</p> <p>VARVENNE Pierre</p>		
31. CONCOURS ART PUBLIC	<p>4 conseillers (2 PS – 1 GO – 1 UCA)</p> <p>+ Président(e) : Echevin(e) de la Culture</p>	<p>1. DEBILDE Marie-Christine 2. BOCAGE Colette 3. MAHIEU Michel 4. VINCENT Samuël 5. DELEPINE Viviane</p>		
32. MERITE SPORTIF	<p>5 Echevin des sports + 4 conseillers (2 PS – 1 GO – 1UCA)</p>	<p>1. BAUWENS Bernard 2. DUDANT Gauthier 3. DEBILDE Marie-Christine 4. VIVIER Jean-Bernard 5. VINCENT Samuël</p>		

33. COMMISSION AGRICOLE	5 Clé d'Hondt (3 PS – 2 GO)	1. BOCAGE Colette 2. DUDANT Gauthier 3. MORY Fabrice 4. MAHIEU Michel 5. DUROISIN Natacha		
34. COMMISSION PARITAIRE LOCALE – COPALOC*	6 membres (6 PS)	1. DUDANT Gauthier 2. BAUWENS Julien 3. BONNET Steven 4. MORY Fabrice 5. MORY Mélanie 6. DELEPINE Viviane		
35. CPAS - VILLE COMITE DE CONCERTATION (pour info)	3 (Collège) Bourgmestre de plein droit + 2 3 (CPAS) Président du CPAS de plein droit + 2	1. BAUWENS Bernard 2. BOCAGE Colette 3. DUDANT Gauthier 1. BILLOUEZ Claudy 2. 3.		

36. CONCERTATION ET NEGOCIATION SYNDICALES (pour info)	4 Collège + 3 CPAS	1. BAUWENS Bernard 2. DELEPINE Viviane 3. BOCAGE Colette 4. DUDANT Gauthier 1. 2. 3.		
37. CCATM (commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité)	Après en attente nouvelle CCATM	1. 2. + suppléants 3.		

G. Commission environnement

38. C.A.E.D.C. (Plan d'action énergie durable et climat)	5 (3 PS – 1 GO – 1 UCA)	1. DUDANT Gauthier 2. MORY Fabrice 3. BAUWENS Julien 4. CHEVALIER Dominique 5. VINCENT Samuël		
--	-------------------------	---	--	--

H. Associations diverses

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
<p>39. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL</p>	<p>9 représentants (5 effectifs et 4 suppléants)</p> <p>Clé d'Hondt (6 PS – 2 GO – 1 UCA) (Président + 5 effectifs (3 PS + 1 GO + 1 UCA)</p> <p>4 suppléants (3 PS +1 GO)</p>	<p><u>Effectifs</u></p> <p>1. DESMET Thierry 2. BAUWENS Bernard 3. DEBILDE Marie-Christine 4. BAUWENS Julien 5. COURTOIS Gregory 6. VINCENT Samuël</p> <p><u>Suppléants</u></p> <p>7. MORY Mélanie 8. MORY Fabrice 9. DESMETTE Michelle 10. DUROISIN Natacha</p>		
<p>40. COMITE D'ACCOMPAGNEMENT (VIGILANCE) AUTORISATION D'EXPLOITER CBR</p>	<p>3 (2 PS + 1 OPP) (s'arranger entre les 2 partis : 1 GO ou 1 UCA)</p>	<p>1. BAUWENS Bernard 2. BOCAGE Colette 3. VINCENT Samuël</p>		

41. COMITE D'ACCOMPAGNEMENT SODEMAF (port de Vaulx)	2 (COLLEGE ou expert)	1. DESMET Thierry 2. LEKOEUCHE Enguerrand		
42. COMITE DES FETES	10 conseillers communaux (7 MAJ + 1 FSC + 2 OPP (1 GO + 1 UCA)	1. BOCAGE Colette 2. BAUWENS Bernard 3. BONNET Steven 4. DUDANT Gauthier 5. DEBILDE Marie-Christine 6. MORY Fabrice 7. DESMETTE Michelle 8. MAHIEU Michel 9. VINCENT Samuël 10. Foyer Socioculturel		
43. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL	1 EFFECTIF au sein du Collège 3 EFFECTIFS et 4 SUPPLEANTS Désignés au sein du Conseil (2 PS – 1 GO – 1 UCA)	1. DELEPINE Viviane 1. BONNET Steven 2. DEBILDE Marie-Christine 3. COURTOIS Gregory <u>Suppléants</u> 1. DUDANT Gauthier 2. BAUWENS Julien 3. BOCQUET Carine 4. VINCENT Samuël		

44. COPROPRIETE LES REMPARTS	1 REPRESENTANT VILLE	1. BAUWENS Bernard		
45. COPROPRIETE RESIDENCE DE LA POSTE	1 REPRESENTANT VILLE	1. BAUWENS Bernard		
45. COPROPRIETE RESIDENCE EDOUARD SOURDEAU	1 REPRESENTANT VILLE	1. BAUWENS Bernard		

I. Le centre de lecture publique

Les statuts de cette ASBL créée suite à la fusion des bibliothèques paroissiale « Le Gai Savoir » et syndicale « La Progressive » prévoient que le représentant de la ville est la secrétaire communale.

Les membres de l'Assemblée Générale sont au nombre de 12 pour chacune des tendances, plus les inspecteurs.

Cette Assemblée Générale désigne en son sein le Conseil d'Administration composé de 6 membres (3 pour chacune des tendances).

Le Conseil d'Administration comprend : 1 président – 1 vice-président

1 secrétaire – 1 secrétaire adjoint

1 membre d'une tendance et 1 membre de l'autre tendance

Il y a alternance pour les fonctions

8. Délégation à donner au Collège communal pour la désignation de personnel temporaire et contractuel, y compris le personnel enseignant, en application de l'article L1213-1 du CDLD

Il est proposé au Conseil communal pour la législature 2018-2024 de donner délégation au Collège communal pour la désignation de personnel temporaire et contractuel, y compris le personnel enseignant.

Monsieur VINCENT précise qu'il peut être d'accord avec cette délégation pour le personnel enseignant mais pas pour le reste. Le Conseil a parfois appris l'engagement de personnel à posteriori ce qui n'est pas normal.

Monsieur VIVIER ajoute que les mêmes remarques avaient été faites il y a six ans mais que la majorité demande à nouveau cette délégation. C'est dommage.

Par 12 voix pour et 6 contre, le Conseil décide de donner délégation au Collège communal pour la désignation de personnel temporaire et contractuel, y compris le personnel enseignant.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Délégation à donner au Collège communal et au Directeur général en matière de marchés publics relevant des budgets ordinaire et extraordinaire

Suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et au renouvellement du Conseil communal en date du 3 décembre 2018, il y a lieu de renouveler les délégations données antérieurement par le Conseil communal et de permettre à ce dernier de donner également délégations au Directeur général afin de faciliter la prise de décisions au sein de la commune et d'éviter de surcharger le Conseil en lui permettant de déléguer certaines tâches.

Comme indiqué dans la notice, il est proposé au Conseil de marquer accord sur les délégations reprises dans le CDLD. Cependant, le Directeur Général précise que, suite à des précisions apportées par les Pouvoirs Locaux, toutes les délégations votées avant le 1^{er} février 2019 prendront fin de plein droit le 30 avril 2019 et que certaines délégations reprises dans le Décret du 04 octobre 2018 ne peuvent prendre effet qu'à partir du 1^{er} février 2019.

Dès lors, il convient de modifier la délibération proposée ce jour aux conseillers et de reprendre les anciennes dispositions du CDLD (DG : délégation à l'ordinaire limitée à 2.000 € et pas de délégation pour l'extraordinaire – Collège et DG : pas de délégation pour les concessions de travaux et de services, les marchés publics conjoints et la décision de recourir à la centrale d'achat). Cette délibération prendra fin de plein droit le 30 avril 2019 suite à l'application des modifications du CDLD qui entreront en vigueur le 1^{er} février 2019. Une nouvelle délibération devra être votée à partir du 1^{er} février et être d'application au 30 avril 2019 au plus tard. Elle sera alors applicable jusqu'au 30 avril 2025.

Il est donc proposé au Conseil de marquer accord sur les délégations suivantes :

Article 1^{er} : Il est donné délégation au Collège communal pour :

- le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics relevant du budget ordinaire dans les limites des crédits budgétaires inscrits chaque année à cet effet au budget ordinaire.
- le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics relevant du budget extraordinaire, dont la valeur estimée est inférieure à 15.000 euros hors TVA, dans

les limites des crédits budgétaires inscrits chaque année à cet effet au budget extraordinaire.

Article 2 : Les délégations visées à l'article 1^{er} sont accordées au Directeur général pour les marchés et dépenses :

- relevant du budget ordinaire, dont la valeur estimée est inférieure à 2.000 euros hors TVA, dans les limites des crédits budgétaires inscrits chaque année à cet effet au budget ordinaire.

Par 13 voix pour et 5 voix contre, le Conseil décide d'approuver les délégations susmentionnées.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Octroi de frais de déplacement aux membres du Collège communal

A l'unanimité, le Conseil communal décide, pour la législature 2018-2024, d'autoriser les membres du Collège communal à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins de leurs missions, avec remboursement des frais, sur base d'un livret de course et sur base du tarif officiel.

A titre indicatif, l'indemnité kilométrique est fixée à 0,3573 €/km pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Octroi de frais de déplacement aux membres du Conseil communal, dans le cadre des assemblées générales aux intercommunales

A l'unanimité, le Conseil communal décide, pour la législature 2018-2024, d'octroyer des frais de déplacement aux membres du Conseil communal dans le cadre des assemblées générales aux intercommunales en fonction du tarif officiel.

A titre indicatif, l'indemnité kilométrique est fixée à 0,3573€/km pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Tutelle – information

- a) Réformation par le Gouvernement wallon en date du 22 octobre 2018 de la Modification budgétaire ordinaire n° 2/2018 votée par le Conseil Communal du 30 août 2018

La modification budgétaire ordinaire n°2/2018 a été réformée comme suit :

- 021/466-01 (Fonds des communes) : 2.683.979,78 € au lieu de 2.672.179,60 € soit 11.800,18 € en recette en plus.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b) Approbation par le Gouvernement wallon en date du 05 novembre 2018, de deux règlements votés par le Conseil Communal du 25 octobre 2018
 - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
 - Taux des centimes additionnels au précompte immobilier
- c) Approbation par le Gouvernement wallon en date du 14 novembre 2018, de deux règlements et une redevance votés par le Conseil Communal du 25 octobre 2018 : information ;
 - Taxe sur la distribution gratuite de feuilles publicitaires non adressées ;
 - Taxe sur la force motrice ;
 - Redevance sur la délivrance de sacs poubelle ;
- d) Approbation par le Gouvernement wallon en date du 26 novembre 2018, d'un règlement voté par le Conseil Communal du 25 octobre 2018 : information.
 - le règlement-taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

13. Finances du CPAS

Budget ordinaire 2019 du Centre Public d'Action Sociale assortis du rapport financier. Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, présente le point.

Les prévisions dépenses/recettes pour le service ordinaire s'élèvent à 5.585.739,70 €.

- Les dépenses de personnel sont en augmentation (environ 3%) principalement due aux évolutions annuelles et barémiques des agents.
- Les dépenses de fonctionnement sont stables.
- Les dépenses de transfert sont légèrement en baisse de 3,5 % suite à la diminution des dépenses liées au RIS ainsi que les dépenses de dettes qui sont également en baisse de 2 % due à l'arrivée à terme de certaines échéances.

En recettes, au niveau transfert, on constate la prévision de la dotation communale à 1.387.052, 69 € soit une augmentation de 3% par rapport à 2017.

Pour conclure, Monsieur BILLOUEZ tient à remercier plus spécialement Madame Julie ENGLEBERT et Monsieur Nicolas NIHOUL pour leur travail dans l'élaboration de ce budget.

Monsieur VINCENT précise que l'action du CPAS ne se limite pas à l'aide sociale (on peut citer le maintien des personnes âgées à domicile, le service nettoyage, les repas à domicile, le restaurant social, les logements pour personnes âgées, la réinsertion sociale – 17 personnes prévues au budget 2019 –, les logements de transit sans parler que le CPAS est le premier interlocuteur en cas de sinistre). A la lecture du budget, on constate que l'aide sociale est en baisse, cela est-il dû aux articles 60 ? L'aide globale est également en baisse. La maison de repos est performante et citée en exemple avec 67 résidents et un loyer qui reste stable. L'Initiative Locale d'Accueil est maintenue ce qui est une bonne chose. Son coût est de

18.000 € mais on oublie que cela permet l'engagement d'une personne et que les personnes hébergées consomment chez nous, leurs enfants fréquentent nos écoles,...

Monsieur VINCENT tient à remercier Monsieur CORFEC et Madame REAL qui ont représenté le Groupe UCA au Conseil de l'Action Sociale. Qu'en est-il de l'avancement du projet de la ressourcerie ? Il s'agit d'un complément indispensable au magasin de vêtements de seconde main.

Monsieur BILLOUEZ précise que le nombre de RIS a baissé de 10 unités en un an, ce qui démontre que le CPAS maîtrise bien ce sujet. Le CPAS d'Antoing compte en moyenne 85 personnes émargeant au RIS. Sans la politique de réinsertion menée au niveau des articles 60, ce chiffre serait en forte hausse. Certes, l'article 60 représente un investissement mais on en perçoit bien les effets bénéfiques. Les rentrées au niveau de l'aide sociale provenant de la Région Wallonne sont malheureusement toujours un peu en baisse. En ce qui concerne la maison de repos, il faut savoir que le travail du personnel est de plus en plus compliqué car les personnes entrantes sont de plus en plus dépendantes de soins (à titre d'exemple, la dernière personne rentrée avait 94 ans !). Enfin, pour la recyclerie, le dossier sera présenté au Conseil de l'Action Sociale au plus tard en mars 2019.

Monsieur VIVIER remercie Monsieur VERSCHEURE, représentant du Groupe GO au Conseil de l'Action Sociale. Il donne une bonne note au budget 2019 du CPAS mais espère qu'aucun fait extérieur ne viendra perturber ses finances. Madame BOCQUET signale que le futur bâtiment de la recyclerie présente des problèmes au niveau de la toiture et Monsieur BILLOUEZ confirme en avoir été informé.

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'approuver le budget du service ordinaire 2019 du Centre Public d'Action Sociale. L'intervention communale s'élève à 1.387.052,69 €.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

14. Impositions communales

Règlement-taxe sur les carrières et sablières – exercice 2019 – adhésion à la compensation octroyée par le Gouvernement wallon.

Comme l'année dernière, il est proposé au Conseil communal de ne pas voter la taxe communale sur les carrières et sablières et de se contenter de la compensation octroyée par le Gouvernement wallon qui s'élèvera à 1.018.000 euros (droits constatés bruts indexés à 1,8%). Le Président ajoute qu'une taxe complémentaire pourrait être levée si la consommation de pierres devait augmenter de manière sensible.

Monsieur VINCENT signale qu'il était sceptique la première fois où la Région Wallonne avait décidé de créer cette taxe compensatoire. Il s'agit d'un très beau cadeau de la Région Wallonne au secteur carrier en compensation à la mise en place de la taxe kilométrique. Cependant, il doute que cette compensation ait un effet bénéfique sur les transporteurs eux-mêmes. Tant mieux si cette taxe est majorée. Mais c'est peut-être aussi l'occasion de demander aux carriers de faire des efforts au niveau de l'égouttage et du nettoyage des voiries qu'ils empruntent.

Le Président précise, qu'au niveau de l'égouttage, la convention est revenue signée du SPW. Les carriers et la Ville ont également ratifié cette convention. Reste IPALLE qui est à la base du contenu de cette convention. Les travaux ne devraient dès lors plus tarder. Il rappelle

également que cette convention prévoit des obligations tant du côté du SPW pour l'entretien des égouts que des carriers pour le nettoyage des voiries. A sa demande, Monsieur VINCENT recevra copie du courrier envoyé aux carriers.

Monsieur VIVIER signale que l'on parle du problème de la rue du Coucou depuis 6 ans. En commission on nous signale que tout est au vert, il serait peut-être temps d'avancer.

Monsieur DESMET précise qu'on dit toujours que dans le temps, la société DUFOUR passait avec sa balayeuse de manière journalière mais c'est encore toujours le cas aujourd'hui !

A la demande de Monsieur CHEVALIER s'il s'agissait d'une obligation de résultat ou de moyens, Monsieur DESMET précise que l'effort financier est fait. Le Président ajoute que cette voirie appartient au SPW et qu'il est nécessaire qu'il fasse également des efforts.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le principe de ne pas voter la taxe sur les carrières et sablières et d'opter pour l'adhésion à la taxe compensatoire proposée par la Région Wallonne.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

15. Egouttage

- a) Travaux d'égouttage rue des Caves à Maubray – décompte final et financement par la souscription au capital F de l'Intercommunale Ipalle

Décompte final des travaux SPGE = 203.241,22 euros quote-part financière de la ville 117.879,91 euros soit une souscription au capital F de 1/20^{ème} soit un montant annuel de 5.894,00 euros.

- b) Travaux d'égouttage rue J. Wauters à Bruyelle – décompte final et financement par la souscription au capital F de l'Intercommunale Ipalle

Décompte final des travaux SPGE = 123.401,89 euros quote-part financière de la ville 51.828,79 euros soit une souscription au capital F de 1/20^{ème} soit un montant annuel de 2.591,44 euros.

- c) Travaux d'égouttage ruelles J. Renier et Traversière à Bruyelle – décompte final et financement par la souscription au capital F de l'Intercommunale Ipalle

Décompte final des travaux SPGE = 109.188,40 euros quote-part financière de la ville 22.929,56 euros soit une souscription au capital de 1/20^{ème} soit un montant annuel de 1146,48 euros.

A la question de Monsieur VIVIER quant à savoir si ces travaux ont été plus chers que prévus, il est répondu par la négative.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces différents points.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

16. Synthèse de l'Administration et des Affaires de la commune pour l'année 2017

Le Président tient avant tout à remercier le personnel pour la qualité de ce document et Madame KENNIS pour la collecte des informations qui s'y trouvent.

Monsieur VINCENT souligne l'intérêt de cet outil mais demande à ce qu'il soit disponible plus tôt dans l'année.

Madame DUROISIN estime que ce document est une belle photographie et demande s'il est possible d'avoir un document similaire sur l'état d'avancement des travaux. Le Président et Monsieur DESMET en prennent bonne note.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le document pour l'année 2017.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

17. Finances communales

Le Président présente le budget via des slides.

a) Budgets ordinaire et extraordinaire 2019 assortis du rapport financier (voir annexe).

Pour le service ordinaire:

Total recettes : 12.504.002,37 €

Total dépenses : 12.373.646,17 €

Boni : 130.356,20 €

Pour le service extraordinaire :

Total recettes : 8.115.901,38 €

Total dépenses : 5.976.478,05 €

Boni : 2.139.423,33 €

Monsieur VINCENT marque son accord sur la vente du terrain prévu à l'extraordinaire mais regrette qu'aucune acquisition n'ait été prévue au niveau commerces. 1 à 2 acquisitions par an eût été bien surtout pour maintenir logements et commerces dans la Grand'Rue. Le système de chauffage de nombre de bâtiments appartenant à la commune est à revoir. Si le projet d'extension du Ravel est bien mais paraît cher, celui de la place du Préau est toujours entaché de ne pas avoir été présenté aux riverains et commerçants.

Le Président précise que le projet d'extension du Ravel est doté d'un éclairage intelligent.

Monsieur VINCENT souligne que les projets cyclo-touristiques et de la Marina représentent à eux seuls près de 4,5 millions d'€ mais la commune ne maîtrise pas ces projets. Au niveau scolaire, on note une augmentation de la population scolaire à Calonne suite aux travaux mais nous avons connu cela aussi avec Péronnes, laquelle est maintenant en diminution. Ne faudrait-il pas avoir une réflexion plus globale ? Fontenoy pourrait bientôt fermer ses portes au niveau maternel si l'évolution n'est pas positive dans les deux ans. Diriger les enfants excédentaires d'une implantation vers l'autre n'est-elle pas à envisager plutôt que de réaliser des extensions ? Le projet d'aménagement d'une maison de jeunes est une très bonne chose,

par contre, l'espace dédié aux médecins à Bruyelle ressemble plus à un cabinet médical privé. Pourquoi ne pas se diriger vers une véritable maison médicale ?

A l'ordinaire, Monsieur VINCENT fait part de son inquiétude car le boni n'est que de 130.000 € et il faut espérer qu'il n'y ait pas le moindre pépin. Les frais de personnel sont en forte hausse mais ils ne reprennent que six mois au niveau du personnel de la crèche. Il y aura des choix à faire dans un avenir proche. Aucune nomination de personnel n'est prévue alors que cela est primordial pour la stabilité du personnel. La création d'un budget participatif, les primes liées aux économies d'énergie pour 15.000 € et dans une moindre mesure le maintien de la prime pour la rénovation de façade sont positifs. Organiser des réunions de commission en février et mars serait utile.

En ce qui concerne la zone de police, Monsieur VINCENT estime la situation inquiétante dans le sens où un grand projet de construction d'un nouveau commissariat existe pour Tournai mais rien pour Antoing alors que le déménagement semble urgent également. Au niveau du personnel communal, la perte de 10 PTP est compensée par l'engagement de 3 emplois temps plein mais le doute est permis quant au maintien de l'entretien en qualité de tout ce qui est à charge communale avec 6 personnes en moins. Pour l'éclairage public, un programme pluriannuel a été mis en place ? Des containers sont prévus pour les écoles mais nous savons pourquoi.

Quant aux dotations prévues pour le Foyer Socioculturel et l'office du tourisme, Monsieur VINCENT estime qu'ils devraient au moins être indexés. Quant à la dotation pour les aînés, elle reste ridiculement basse à 375 € même si 2.000 € ont été prévus en matière de transport. Pour le plan de cohésion sociale, 50.000 € en projet c'est bien. Au niveau des recettes, la taxe 2019 pour l'occupation du domaine public est estimée à 6000 €. Au vu du montant 2018 et celui attendu, Monsieur VINCENT propose d'abroger cette taxe. Cela permettra des gains de temps. Les recettes IPP diminuent significativement notamment parce que la commune paie indirectement le tax shift décidé par le Fédéral. C'est regrettable.

Le Président signale que le projet Renowatt permettra des investissements en matière de réductions de consommation d'énergie notamment au niveau de nos logements. Une commission des sports sera prochainement organisée. Au niveau du personnel, on peut être fier que plusieurs PTP ont trouvé de l'embauche dans le secteur privé. En ce qui concerne les subsides pour le foyer socioculturel, nous suivons le contrat-programme. Quant aux associations de l'entité, elles doivent être heureuses des montants qui leur sont accordés.

Monsieur VIVIER intervient au nom du Groupe GO :

« Tout d'abord, nous souhaitons remercier le Directeur général pour la présentation du budget 2018 lors de la séance de commission de lundi. Ses commentaires étaient clairs et précis.

A l'ordinaire,

Le tableau de synthèse de l'ordinaire présente un résultat général positif de 130.356 euro. Peu de changement à Antoing, les recettes sont toujours là !

Voici nos réflexions :

- En ce qui concerne les dépenses,

- Au niveau de l'exercice antérieur, un article ressort plusieurs fois, ce sont les non-valeurs de droits constatés non perçus en rapport avec la taxe sur les immondices. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur vos choix, ce sont vos choix !

- Au niveau de la zone de secours, le montant budgétaire se chiffre à 463.658 euro (p8), soit encore une augmentation. Le Bourgmestre de Tournai est occupé de puiser dans les finances des communes tout en diminuant ses dépenses à lui. Certains de vos collègues commencent à changer d'avis, ils votent contre.... L'argument de dire que les hommes ne seront pas payés sans budget ne tient plus la route. **C'est un échec pour la commune.** Qu'en est-il de notre poste avancé ? A t-il encore de l'avenir ?

- Au niveau de la zone de police, 670.000 euro (p9), nous restons sceptiques sur les chiffres. Vous continuez de suivre le collègue tout en sachant que bientôt les fonds de réserve seront épuisés et que **la contribution à la zone de police flambera.** Mais vu que vous serez 3 représentants au sein du conseil, nous espérons que vous trouverez des solutions.

- Au niveau du personnel :

. Un échevin supplémentaire, la question a été posée le 3/12/2018, vous disiez en 2014 lors des chaises musicales que vous n'en aviez pas besoin, que vous saviez travailler sans. Pourquoi ce virement dans votre mode de fonctionnement ? (p4)

. Nous regrettons la fin de la convention pour les 10 PTP, vous promettez 3 engagements APE pour y faire face, cela sera-t-il suffisant ? Comment allez-vous faire ce recrutement ? (p9)

. La sophrologue, un petit tour et puis on s'en va, tant d'encre, tant de débats, tout ça pour ça... Que s'est-il encore passé ? A première vue, son départ a été comme son arrivée, un peu tumultueux... (p14)

. On reparle d'ouverture de la crèche et de personnel. Vous nous parlez d'un budget sur 8 mois pour les engagements. Est-ce bien raisonnable par rapport à la date d'ouverture ? (p21)

. En ce qui concerne les engagements, nous vous demandons fermement le respect des profils de fonctions, de l'équité et de la chance pour tous. Vous savez que cela fait partie des objectifs de notre groupe.

- Au niveau des commerces,

. Notre groupe tente d'avancer sur ces dossiers depuis plusieurs années. Vous prévoyez des aides et un budget de 10.000 euro, nous souhaitons être associés lors d'une commission pour décider des actions à mener. (p12)

. Toujours au niveau du commerce, la cotisation chez IDETA revient à 56.000 euro, 15000 euro d'augmentation, nous espérons que leur travail sur le centre « Your Nature » ainsi que sur la « Zone Delta » portera bientôt ses fruits ! (p 12). Pour la Zone Delta, la récente réunion citoyenne n'était pas vraiment réjouissante. Avez-vous maintenant enfin un délai exact ?

- Au niveau de la population, nous sommes demandeurs aussi d'être associés dans la préparation du jumelage (30.000 euro), cela ouvrirait plus l'ensemble du conseil et de la population à cette manifestation. (p18)

- Au niveau de l'aide sociale,

. La part communale est en augmentation (40.000 euro) et se chiffrera maintenant à 1.387.000 euro (p23). En tout cas, nous espérons que la stabilité est maintenant retrouvée. Espérons aussi qu'il n'y aura plus de faits extérieurs qui viennent perturber le travail et le budget du CPAS.

.Par contre, vous prévoyez 2000 euro pour le transport des personnes handicapées. C'est bien, mais avec le label Handicity, il y a bien plus d'actions à mettre en place. Nous ne comprenons pas ce manque de prise de conscience notamment dans les passages sur la voie publique, l'aménagement des routes et le suivi des places réservées... Le réseau à mobilité douce est lui aussi quasiment inexistant. Il y a du travail pour le prochain budget !

- Au niveau de l'article immondices et nettoyage, la cotisation chez Ipalle est en augmentation 300.583 euro plus 12.150 euro pour la gestion de nos collecteurs de déchets organiques (p 25). Nous demandions il y a un an une prise de conscience dans le tri des déchets...L'idée d'un seau de collecte par ménage était peut-être bonne, vous avez refusé. Lors de la distribution des sacs, SVP faites des actions pour faire prendre conscience à la population de ce problème.

- En ce qui concerne les recettes,

- Les recettes de transferts sont à 90.68 %. Pour ça, à Antoing tout va bien! Merci aux entreprises qui permettent à notre budget d'être toujours à l'équilibre!

- Ces bonnes recettes ont tendance à faire oublier le manque de résultats sur l'incivisme et les dépôts clandestins, 5.850 euros scindés en deux sous articles (p 33). Le GO maintient la politique de pollueurs payeurs. Mais ç'est mieux que l'année passée, on avance...

- Nous espérons que les recettes de la crèche seront réellement au budget de cette année, espérons que l'ouverture promise sera effective !

- Les loyers concernant l'immobilier sont en hausse, espérons que l'investissement sera un plus pour la commune. Par contre l'attribution de ces maisons n'est pas très claire.

A l'extraordinaire,

Les subsides sont impressionnants et nous vous félicitons pour ces recherches de subsides.

Quelques remarques :

- A l'antérieur, les travaux de la crèche continuent d'augmenter... Il faut absolument à l'avenir mieux évaluer ces budgets. Même remarque pour les logements 1 à 3. Il y a 260.000 euro supplémentaires pour les deux postes.

- A l'exercice propre, nous sommes étonnés du lancement de tous ces dossiers à grande envergure, étant en début de mandature, pouvez-vous nous donner une date de concrétisation de tous ces projets ? :

.La crèche

.La rue Paillard

.L'aménagement de la place du Préau

.L'extension du Ravel de Fontenoy

.Les travaux du trou Billemont

.L'espace cyclotouriste

.La marina

.L'aménagement de l'ancienne gendarmerie

.L'espace dédié aux médecins

.L'aménagement des coulées de boues (même article que l'année dernière)

- Toujours à l'exercice propre, quelques explications sur le coût si élevé de :

.La pose de stores pour 3000 euro

.La détection intrusion dans les écoles pour 8000 euro

.Une pointeuse à 5600 euro pour la crèche

- Quelques explications sur certains achats :

.Les caméras de surveillance 30.000 euro. Quels types de caméras, pour quels endroits ?

.L'aménagement des voiries et des sentiers, 3000, 20.000, 12.000 euro, ainsi que du mobilier de randonnée, 3300 euro, toutes ces dépenses vont-elles enfin concrétiser le projet des panneaux explicatifs et informatifs sur nos sites touristiques ? Ces aménagements sont-ils prévus afin d'améliorer la qualité de l'accueil de notre commune Handicity ?

En conclusion,

A l'ordinaire, nous jugeons ce budget prudent et stable. Mais nous ne sommes pas d'accord sur certaines décisions au niveau du personnel, de la gestion des déchets, de l'insécurité, et surtout sur vos positions par rapport aux dépenses de transfert.

A l'extraordinaire, le budget semble conséquent même énorme maintenant il faut concrétiser.

Pour ces différentes raisons nous ne voterons pas ce budget favorablement. Ce budget provient de l'ancienne mandature même si c'est nous qui le votons. Nous espérons qu'à l'avenir nous serons plus écoutés et plus concernés dans son élaboration. »

Le Président précise qu'IDETA a donné son échéancier pour la zone delta. Les travaux de la crèche sont repartis sur de bonnes bases avec une entreprise sérieuse. Pour les pompiers, nous savons tous que la caserne d'Antoing fermera ses portes dès que les 3 nouvelles casernes auront été construites. Au niveau du personnel technique, nous avons bien 10 PTP en moins. L'engagement de 3 ETP et 2 saisonniers s'est fait en concertation avec le chef du service travaux et l'échevin des travaux. En ce qui concerne la sophrologue, celle-ci est partie d'elle-même. Pour les déchets organiques, nous faisons partie des communes pilotes en la matière. Nous espérons que la population adhèrera au système. S'il apparaît nécessaire d'installer des points d'apport volontaire en plus, nous les installerons. Quant aux caméras, nous verrons les besoins. Désormais, le préposé à la police sait visualiser les images en direct. Pour les nouvelles, il faudra voir les faisabilités au niveau technique pour choisir les meilleurs endroits.

A la demande de Monsieur VIVIER concernant l'acquisition d'une caméra mobile, le Président précise que ce système coûte plus cher et fournit de moins bons résultats.

Monsieur VIVIER signale qu'un appel à projets pour le wifi gratuit aux communes est sorti récemment dommage qu'Antoing n'y soit pas. Le Directeur Général précise qu'Antoing a participé à cet appel à projets mais que sa candidature n'a pas été retenue à ce jour.

Au niveau touristique, Monsieur VIVIER demande de ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

Le Président signale que le schéma de développement territorial, élaboré par la Région Wallonne et soumis récemment à enquête publique, ignore complètement la Wallonie Picarde.

Toutes les forces vives de la région établissent un avis circonstancié pour changer les choses. Le Conseil sera également amené à remettre un avis très prochainement.

Monsieur BONNET précise que le Groupe Socialiste est fier des budgets 2019 ordinaire et extraordinaire. Ceux-ci mettent en avant d'une part, la continuité de la mandature précédente avec 5 millions d'euros d'investissement à l'extraordinaire subsidié à plus de 50 %. La preuve de notre réactivité aux appels à projet et de la qualité des dossiers présentés. Et d'autre part, la mise en œuvre de notre programme politique avec, notamment, un budget participatif de 50.000 € acté au budget ordinaire. C'était une de nos promesses de campagne et nous l'avons tenue. Nous sommes l'une des premières communes de Wallonie Picarde à oser la politique participative. Cela permettra aux citoyens de proposer des projets qui leur tiennent à cœur et d'être acteurs de ceux-ci. On relèvera également des subsides et primes directs notamment en matière d'énergie. Pour conclure, le Groupe PS se réjouit que les budgets restent en équilibre tout en maintenant une pression fiscale basse pour les antoniens.

Par 12 voix pour et 6 abstentions (Groupes GO et UCA), le Conseil Communal approuve le budget 2019 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Dotations financières principale et complémentaire 2019 à la zone de police

- La dotation financière principale à la zone de police du Tournaisis est fixée à 670.669,32 €, soit aucune indexation par rapport au budget 2018. Cette dotation est reprise au budget 2019 à l'article 330/435-01.
- La dotation financière complémentaire (Becquerelle) à la zone de police du Tournaisis est fixée à 18.796,63 € et reprise au budget 2019 à l'article budgétaire 33001/435-01.

Par 12 voix pour, 1 abstention (Groupe UCA) et 5 contre (Groupe GO), le Conseil Communal approuve la dotation financière à la zone de police.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) Dotation financière 2019 à la zone de secours

La dotation financière pour l'exercice 2019 pour la zone de secours est fixée à 463.658,35 €, soit une augmentation d'environ 13 % par rapport au budget 2018. Cette dotation financière est prévue au budget 2019 à l'article budgétaire 351/435-01.

Par 12 voix pour, 1 abstention (Groupe UCA) et 5 contre (Groupe GO), le Conseil Communal approuve la dotation financière à la zone de secours.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

18. Voirie communale

Modification à la voirie communale – Suppression partielle du chemin n° 20 et du sentier n° 34 à Maubray.

Monsieur DESMET signale que, vu la demande reçue le 15 octobre 2018 de Messieurs Rudy Vantighem et Gérard Dereux tendant à la suppression partielle du chemin n°20 et du sentier n°34 à Maubray ;

Vu l'approbation du Collège Communal du 19 octobre 2018 sur le contenu et les modalités de l'enquête publique ;

Vu les résultats de l'enquête publique :

- Aucune réclamation ou observation reçue par télécopie, par mail ou par courrier ordinaire;
- Une personne s'est présentée pour consulter le dossier et pour information sur la localisation du chemin et sentier concernés : Monsieur Gérard Duret, représentant le club des Randonneurs du Haut-Escaut. Il ne formule aucune réclamation.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable à la demande de suppression partielle du chemin n°20 et suppression partielle du sentier n°34 à Maubray introduite par Messieurs Rudy Vantighem et Gérard Dereux.

Par 17 voix pour et 1 contre (Groupe UCA), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Aurélie CARDON

Politique responsable : Thierry DESMET

19. Fabriques d'églises

a) Modification budgétaire n° 1/2018 de la Fabrique d'église de Fontenoy

A l'unanimité, le conseil communal approuve la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Eglise de Fontenoy sans incidence sur la part communale.

b) Modification budgétaire n° 1/2018 de la Fabrique d'église de Maubray

A l'unanimité, le conseil communal approuve la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Eglise de Maubray sans incidence sur la part communale.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

20. Circulation

Règlement complémentaire de roulage – emplacement de stationnement pour personnes handicapées – rue du Burg, 16 à Antoing

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'abroger ce règlement sur base d'un rapport établi par Monsieur le Commissaire de Police.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

21. Subsides aux sociétés

Subside au Comité des Fêtes dans le cadre de l'organisation du marché de Noël.

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'octroyer un subside de 10.000 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du marché de Noël. Monsieur VINCENT demande à ce qu'une réflexion de fond soit menée sur le Comité des Fêtes et l'Office du Tourisme.

Monsieur DESMET signale avoir lu dans la presse que le site internet de la commune n'était pas à jour suite aux récentes élections et tiens à préciser que les personnes qui mettent ce site à jour étaient toutes occupées au marché de Noël.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

22. Aide en services

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'octroyer une aide en service au cercle culturel le Montbrétia, d'un montant de 150 €, correspondant à une occupation de la salle de Maubray.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

23. Procès-verbal

Monsieur VIVIER estime que ce procès-verbal n'est pas complet au niveau des interventions faites ce jour-là et son groupe votera contre ce procès-verbal. Le Directeur Général précise qu'il a repris les textes qui lui ont été remis par les différents intervenants. Par 13 voix pour, 4 contre (Groupe GO) et 1 abstention (Monsieur CHEVALIER, absent à la séance), le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2018.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

24. Questions orales

Monsieur VINCENT signale que le bureau de poste a été mis en vente par B-Post avec l'obligation pour l'acheteur de maintenir un point poste dans le bâtiment. Il avait été imaginé que la police puisse intégrer ce bâtiment, qu'en est-il aujourd'hui ?

Le Président précise que la zone de police a acquis l'ancienne poste de Brunehaut pour s'y installer mais, pour Antoing, d'autres pistes sont en cours d'analyse. A Brunehaut, l'acquisition a coûté environ 400.000 € à la zone plus des travaux estimés à 200.000 €. La poste d'Antoing a été évaluée à 560-580.000 €. C'est à voir... Le Commissaire Divisionnaire étudie le dossier.

Monsieur VINCENT propose qu'Antoing adhère au programme SENIOR FOCUS mis en place récemment à Tournai. Il s'agit de mettre à disposition des 65 ans et plus un kit. Sous forme de boîte fluorescente, ce kit est remis à chaque senior qui en fait la demande. Il contient un questionnaire général et médical ainsi qu'un autocollant à placer sur la porte du frigo dans lequel la boîte doit être rangée. Les services de secours sont ainsi informés de la présence de la boîte. Le Président précise que l'Echevine en charge des aînés étudiera la chose.

Monsieur VINCENT signale qu'à l'arrière de la cité rue de Fontenoy, la clôture séparant les jardins de la voie ferrée toute proche, est très abîmée. Le Président précise que la Police a signalé le problème à la SNCB. Ce sont des sous-traitants effectuant des travaux pour la SNCB qui ont endommagé ces clôtures. Infrabel sera ré-interpellé pour sécuriser les lieux au plus vite.

Monsieur VIVIER rappelle la pétition déposée par les riverains de la rue du Canal à Péronnes.

Le Président précise que Monsieur DUHOT, Commissaire pour la sécurité routière, s'oppose au sens unique et préconise l'installation de ralentisseurs. Et n'oublions pas que cette voirie appartient au SPW Voies Navigables.

Monsieur VIVIER précise que les riverains demandent la mise en voie sans issue de ce tronçon et pas le sens unique. Le Président verra le SPW et Monsieur DUHOT à ce sujet. Madame BOCQUET signale que le folder distribué par la commune sur le délestage est un très beau document mais demande à ce qu'il soit adapté aux personnes en difficulté.

Le Président tient à préciser que la récente grosse coupure de courant sur Antoing et ses environs n'était absolument pas un problème de délestage comme il a pu le lire sur les réseaux sociaux. Antoing est située en zone 1, c'est-à-dire une zone qui ne sera jamais délestée. Ce qui veut dire que seul une très grosse panne pourrait engendrer une coupure de longue durée. En conséquence, nous ne serons pas informés au préalable de cette coupure comme cela est prévu dans le cas du délestage.

A la question de Madame BOCQUET concernant l'éclairage de la rue Neuve/Nouveau Quartier, Monsieur DESMET précise qu'ORES ne peut plus intervenir sur les poteaux en bois. Il faudrait les remplacer par des poteaux en béton mais cette voie est très exigüe. C'est toujours à l'étude. Le Président ajoute que sur la Nationale 507 (Chaussée de Bruyelle), l'éclairage public est souvent en panne à proximité du rond-point de Bruyelle ainsi qu'à la Grand'Rue.

A la demande de Monsieur CHEVALIER quant aux raisons de l'absence d'éclairage de fêtes de fin d'année pour les commerçants du haut de la Grand'Rue, le Président précise qu'un câble d'alimentation a été arraché face au Café Français lors des travaux de la Grand'Rue. Les travaux sont à réaliser aux frais des assurances de l'entreprise. Ce problème est indépendant de notre volonté.

SEANCE SECRETE